



Rapport annuel

au 31/12/2024

LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO

Part I, Part MH, Part L, Part GP

FORME JURIDIQUE DE L'OPCVM

FCP de droit français

CLASSIFICATION

Actions internationales

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

CLASSIFICATION

Actions Internationales.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du FCP est double :

- chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence MSCI Europe ex EMU Net Return EUR (dividendes inclus), tout en cherchant à respecter un écart de suivi de 4 % maximum sur un horizon annuel ; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à surperformer l'indice de référence MSCI Europe ex EMU Net Return EUR, sous contrainte d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque), dans une fourchette de 0 % à 4 % en conditions normales de marché.

L'indice MSCI Europe ex EMU Net Return EUR, indice pondéré par le flottant représentatif des 200 principales valeurs des marchés développés européens en dehors de l'EMU (Européen Economic and Monetary Union).

La performance de cet indicateur inclut les dividendes détachés par les actions qui composent l'indicateur. Il utilise le cours de clôture. L'indice présenté est consultable dans www.msci.com.

Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner de l'indicateur de référence, dans le respect d'un écart de suivi de 4 % maximum sur un horizon annuel, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

L'indicateur de référence est utilisé par l'OPCVM au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de cet indice est MSCI Inc. À la date de dernière mise à jour du prospectus, l'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant : www.msci.com.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la SGP dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le choix des titres se fait en deux étapes : la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer, après élimination de 20 % des valeurs de l'Univers d'Analyse (comprenant les deux filtres suivants : comité d'exclusion et note quantitative), la note moyenne ISR que le FCP devra dépasser (ci-après), et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du label ISR.

1. L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent l'indice MSCI Europe ex EMU dividendes nets réinvestis (en euro), est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante :

- La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales) ;
- La gestion durable des ressources : ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs) ;

- La transition économique et énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme);
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières.

La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon des critères définis par la Société de gestion.

In fine, la Société de Gestion reste seule juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une Note Moyenne Améliorée, une note moyenne ISR du portefeuille meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 20 % des valeurs en conformité avec le label ISR (comprenant les deux filtres suivants: comité d'exclusion et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, la Société de Gestion met en place la stratégie ISR du portefeuille.

2. Au terme de cette analyse, la Société de Gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières selon une approche quantitative.

Les décisions d'investissement sont prises par la Société de Gestion, en s'appuyant sur les résultats du modèle quantitatif interne; L'allocation du FCP se base sur différentes stratégies, considérées comme moteurs de performance par la Société de Gestion.

Ces moteurs de performance, peu corrélés mais pouvant être mis en œuvre de façon concomitante, sont regroupés au sein de trois grandes familles: l'allocation de valeurs, le niveau d'exposition aux actions et des stratégies optionnelles:

- allocation des valeurs via une approche multi critères visant à privilégier les titres disposant de caractéristiques financières et extra-financières susceptibles de délivrer des performances supérieures sur le long terme selon l'analyse de la Société de Gestion en contrepartie d'un risque plus élevé et étant plus adaptées à l'environnement macro-économique de moyen terme.

Ce moteur, fondé sur l'analyse de la Société de Gestion que la préférence des investisseurs pour certains styles explique, pour une large part, la rentabilité relative potentielle d'une valeur, vise à caractériser les valeurs de l'univers d'investissement en fonction de différents styles pré déterminés (ex: Value, Size, Growth, Momentum, Quality...).

L'exposition à chaque valeur est déterminée en fonction de l'adéquation de ses caractéristiques de styles avec la pondération des styles retenus par la Société de Gestion.

La pondération des styles n'est pas fixe et dérive d'un modèle d'aide à la décision qui prend en compte à la fois la dynamique de court terme et de long terme des styles.

- niveau d'exposition aux actions du marché européen: ajuster à partir d'un modèle d'aide à la décision, le niveau d'exposition du FCP aux marchés d'actions à l'intérieur de la fourchette [90 %,110%] ;
- stratégies optionnelles: mise en œuvre de stratégies distinctes à bases d'options listées sur actions.

Les titres sont sélectionnés exclusivement au sein de l'Univers d'Analyse. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus ; ces titres d'États peuvent représenter 10 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Actions

Le Fonds est exposé en permanence à hauteur de 90 % minimum sur le marché des actions de grandes et moyennes capitalisations européennes et principalement hors zone euro et à titre accessoire (inférieur à 10 %) en actions de grandes et moyennes capitalisations de la zone euro. Le FCP pourra investir jusqu'à 20 % dans des certificats (produits ne comprenant pas de dérivés mais répliquant physiquement des paniers d'actions).

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP peut investir, dans la limite de 10 % de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés).

Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé.

Les titres sélectionnés par la Société de Gestion auront au moment de leur acquisition une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade"), en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la Société de Gestion retient (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins ; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences ; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la Société de Gestion.

En cas d'absence de notation de l'émission, la notation de l'émetteur ou du garant se substituera à cette dernière en intégrant le niveau de subordination de l'émission si nécessaire.

À partir de l'univers d'investissement défini ci-dessus (zone géographique, maturité, notations minimales à l'acquisition et en détention), la Société de Gestion procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre. Elle ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité), pour décider de son l'acquisition du titre, et de sa conservation à l'actif ou de sa cession.

■ Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger

Le FCP pourra investir jusqu'à 10 % de son actif en parts ou actions de FIA ou d'OPCVM. Les OPC utilisés sont principalement des OPCVM ou FIA actions. Les OPCVM ou FIA monétaires ne peuvent être utilisés qu'à titre accessoire dans le cadre de la gestion de trésorerie du fonds.

Ces OPC peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le FCP n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque défini.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM ou une société liée et/ou les sociétés de gestion du groupe AEGON.

S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du FCP et celles adoptées par la Société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion du FCP privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

2. Instruments financiers dérivés

Le gérant pourra investir sur les instruments financiers négociés sur les marchés à terme, réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou étrangers (OCDE uniquement).

Ainsi, les risques sur lesquels le gérant pourra intervenir :

- Action / indices
- Change

Natures des interventions, de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps - Forwards
- Change à terme

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture ou exposition du risque de change
- Couverture ou exposition actions / indice

Le gérant aura recours à ces investissements notamment pour exposer ou couvrir le portefeuille au risque actions, au risque de change ainsi que pour ajuster l'exposition du globale du portefeuille avec les indices de référence.

Les contrats à terme sont utilisés en achat et en vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux marchés.

Les options consistent en des positions acheteuses ou vendeuses pour ajuster l'exposition du portefeuille aux marchés. Les swaps sont utilisés pour exposer/couvrir le portefeuille aux marchés sous-jacents.

Le FCP n'aura pas recours au Total Return Swap.

La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net de l'OPCVM.

La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 120 % de l'actif.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

3. Titres intégrant des dérivés

Le fonds n'utilisera pas de titres intégrant des dérivés. Les éventuels bons ou droits de souscription détenus le seront à la suite d'opérations affectant les titres en portefeuille, le fonds n'ayant pas vocation à acquérir en direct ce type d'actifs.

4. Dépôts d'espèces

Afin de gérer sa trésorerie, le FCP pourra effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit dans la limite de 100 % de l'actif net.

5. Emprunts d'espèces

Le fonds n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister de manière temporaire en raison des opérations liées aux flux du fonds (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions rachats...) dans la limite de 10 %.

6. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits dans la rubrique ci-dessus).

■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 20 % de l'actif net.

■ Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions". Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues en garantie uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme, dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité);
- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, la Société de Gestion détermine :

- Le niveau de garantie financière requis; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité.

La Société de Gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (mark-to-market). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP relève de la classification "Actions internationales". À ce titre, les risques associés aux investissements et techniques employées par le fonds et auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **Risque de perte en capital**: l'investisseur est averti du risque que la performance de l'OPCVM ne soit pas conforme à ses objectifs et que son capital investi peut ne pas lui être totalement restitué.
- **Risque actions**: le Fonds étant exposé en permanence à hauteur de 90 % minimum sur le marché des actions, le porteur est exposé au risque d'actions et de volatilité lié à son exposition sur ce marché et la valeur du Fonds peut baisser significativement.
- **Risque de change**: l'exposition au risque de change ou de marchés autres que ceux de la zone euro peut exister sans limitation sur l'ensemble de l'actif du fonds. Un placement en devises autre que la devise de comptabilisation ou de référence implique un risque de change pouvant avoir pour conséquence une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque lié aux modèles multicritères**: Les processus d'allocation (exposition au marché/sélection de titres) du FCP repose sur l'élaboration de modèles multicritères développés par LBP AM permettant d'identifier des signaux d'achat ou de vente sur la base de résultats statistiques. Il existe un risque que le modèle ne soit pas efficient. Néanmoins, l'impact de ce risque sur le niveau de la Valeur Liquidative est limité car ces modèles sont utilisés comme outils d'aide à la décision et non comme décision finale dans le cadre d'une gestion discrétionnaire.
- **Risque discrétionnaire**: le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés actions. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.
- **Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme**: Ce recours pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi.
- **Risque de durabilité**: tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employés par le fonds et auxquels s'expose l'investisseur, sont :

- **Risque de taux**: Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.
- **Risque de crédit**: En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des titres de créances dans lesquels est investi le FCP baissera; cette baisse pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres**: le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPCVM

Néant

COMMENTAIRE DE GESTION

Marchés

Les marchés européens clôturent l'année 2024 en hausse, avec le STOXX 600 qui affiche une performance de + 6,0 %. Le rallye haussier du début d'année, porté par les espoirs d'un cycle de baisses de taux marqué et par de bonnes publications de résultats annuels (2023) et T1 2024, a été compensé par des inquiétudes économiques, politiques et géopolitiques qui se sont accentuées au cours du S2: La crise politique en France et en Allemagne, l'élection de Donald Trump accompagnée de menaces de droits de douane, l'extension de la guerre au Moyen-Orient, l'escalade internationale de la guerre en Ukraine, une détérioration de l'activité économique européenne ou encore la faible consommation chinoise ont pesé sur le sentiment des investisseurs européens.

Le CAC (- 2,15 %) est l'indice qui a le plus souffert parmi les grandes places économiques européennes, impacté par l'augmentation de l'instabilité politique française, mais aussi par sa dominante sectorielle du Luxe qui a été fortement pénalisé par le ralentissement de la consommation chinoise. Aux États-Unis, l'année boursière a été à l'opposé de celle de l'Europe, avec des records sur les principaux indices américains (S&P 500: + 23,3 %; Nasdaq: + 24,9 %). Les investisseurs ont dans un premier temps anticipé un cycle de baisses de taux, qui a pris plus de temps à se déclencher que prévu, sans que cela n'inquiète particulièrement les investisseurs, car les données de l'activité économique américaine sont restées très solides (PIB T2: 3 % YoY, PIB T3: 3,1 % YoY). L'élection de Donald Trump a ensuite soutenu les marchés américains, plus particulièrement les secteurs de la technologie et de la finance, grâce aux potentielles mesures que Donald Trump pourrait instaurer dès janvier, telles que des déréglementations importantes et une baisse d'imposition des sociétés.

Les banques centrales, ont globalement assoupli leurs politiques monétaires au cours de l'année, avec des baisses plus ou moins importantes en fonction des régions et de leur progression dans la réduction de l'inflation, ainsi que de leurs problématiques internes. La BCE a baissé ses taux de - 100 pdb en 2024 (à 3 %), soutenue par une baisse de l'inflation plus marquée que prévu et par une croissance plus faible qu'attendue. Christine Lagarde a estimé que de nouvelles baisses de taux sont à prévoir pour 2025 si l'inflation se stabilise au niveau des 2 %, afin de soutenir la croissance. La Fed, quant à elle, n'a déclenché son cycle de baisses de taux qu'en septembre, avec une baisse de - 50 pdb, en raison d'une inflation plus résiliente que prévu et de solides chiffres économiques. La Fed a ensuite abaissé ses taux de - 25 pdb lors des deux dernières réunions de l'année, portant le total à - 100 pdb en 2024 (4,25- 4,50 %). Bien que des baisses de taux aient eu lieu lors des trois dernières réunions, Jérôme Powell s'est montré plus prudent quant à de nouvelles baisses de taux en 2025, révisant ses prévisions à la baisse pour ne prévoir plus que 2 baisses de taux en 2025 au lieu de 4 précédemment. La BOE a été plus modérée en abaissant ses taux de seulement - 50 pdb (à 4,75 %), alors que les craintes d'une remontée de l'inflation due à l'annonce du budget du nouveau gouvernement subsistaient. En Asie, la BOJ a relevé ses taux d'intérêt pour la première fois depuis 17 ans, en augmentant de + 35 pdb pour atteindre 0,25 % en 2024. La PBOC a, pour sa part, annoncé de nombreux plans pour stimuler la croissance et soutenir le marché immobilier, dont l'abaissement de ses taux préférentiels de prêt à 3,1 %, soit une baisse totale de - 35 pdb sur l'année.

Sur le plan économique, la désinflation se poursuit dans la zone euro, passant de + 2,6 % en janvier à + 1,7 % en septembre, avant de légèrement rebondir à + 2,2 % en novembre. Cette baisse est principalement attribuable à la diminution des prix de l'énergie et à l'inflation des services. En revanche, les signaux sont plus négatifs du côté de la croissance, avec un PMI composite qui a commencé l'année en zone de contraction (47,9 en janvier) et qui a fini l'année dans cette même zone de contraction (49,5 en décembre), montrant ainsi une certaine fragilité de l'économie. Bien que le PIB ait légèrement augmenté entre le T4 2023 (+ 0,1 % YoY) et le T3 2024 (+ 0,9 % YoY), il reste à des niveaux très faibles. Aux USA, l'inflation a baissé plus modérément, passant de + 3,1 % YoY en janvier à + 2,7 % en novembre. Le PCE, indice préféré de la Fed, est quant à lui resté stable entre janvier et novembre à + 2,4 %. D'un point de vue de l'activité économique, le PIB et le PMI composite ont nettement augmenté sur l'année, renforçant la confiance des investisseurs dans la première économie mondiale. Enfin, du côté de l'Asie, la Chine a dévoilé de nombreuses mesures pour relancer son marché immobilier et soutenir la croissance, dans le but d'atteindre son objectif de + 5 % de PIB en 2024. Pour l'instant, les données économiques se sont légèrement détériorées, le PIB atteignant + 4,6 % YoY au T3, contre + 5,3 % au T1. En revanche, la déflation observée jusqu'en janvier s'est arrêtée pour laisser place à une inflation de + 0,2 % YoY en novembre.

Performances

Entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024, le MSCI ex EMU Net Total Return EUR a enregistré une performance de 7,65 %.

Les secteurs ayant eu les meilleures performances sont les secteurs de la Banque (+ 40,9 %), des Biens de consommation durable (20,8 %), de l'Assurance (19,4 %) et des Services à la consommation (19,2 %).

Les secteurs ayant eu les plus mauvaises performances sont les secteurs de l'Automobile (- 24,4 %), de l'Immobilier (- 12,5 %) et de la Boisson & Alimentation (- 6 %).

Les titres ayant eu les meilleures performances sont: Kongsberg Gruppen (166,3 %), NatWest Group (105 %), Rolls-Royce (98,8 %), Barclays (91 %) et Hargreaves Lansdown (64 %).

Les titres ayant eu les plus mauvaises performances sont: Vestas Wind (- 54,2 %), Ocado (- 50 %), Burberry Group (- 49 %) et Adecco (- 41,9 %).

PERFORMANCES

L'indice de référence est MSCI Europe ex EMU dividendes nets réinvestis (en euro)

Performances	Fonds – Part I	Indice de référence
Sur 1 an	6,80 %	7,65 %
Sur 3 ans	8,88 %	13,78 %
Sur 5 ans	27,34 %	37,60 %

Performances	Fonds – Part L	Indice de référence
Sur 1 an	6,00 %	7,65 %
Sur 3 ans	—	—
Sur 5 ans	—	—

Performances	Fonds – Part MH	Indice de référence
Sur 1 an	7,14 %	7,65 %
Sur 3 ans	9,91 %	13,78 %
Sur 5 ans	29,37 %	37,60 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	25 284 021,64	25 982 001,40	51 266 023,04
BP PLC LN GBp	8 157 298,30	9 775 977,91	17 933 276,22
NESTLE SA-REG SE CHF	4 627 242,31	6 633 849,66	11 261 091,96
NOVO NORDISK A/S-B DC DKK	3 514 069,14	6 748 325,02	10 262 394,16
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN SE CHF	3 097 031,86	4 592 972,72	7 690 004,57
NOVARTIS AG-REG SE CHF	2 843 386,52	4 242 285,26	7 085 671,78
SVENSKA CELLULOSA AB SCA-B SS SEK	3 546 166,00	3 519 974,15	7 066 140,15
ASTRAZENECA PLC LN GBp	3 024 978,65	4 003 391,94	7 028 370,59
RELX PLC LN GBp	2 638 055,77	4 321 284,87	6 959 340,64
COLOPLAST-B DC DKK	3 113 908,94	3 588 780,41	6 702 689,34

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 125,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 135,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 100,00 % selon la méthode de l'engagement,
- 98,69 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

OPCVM : INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés / Identité des contreparties à ces transactions financières dérivés / Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Au cours de l'exercice sous revue, l'OPC a eu recours à des produits dérivés (Futures sur indice).

À fin décembre 2024, A fin décembre 2024, il n'y avait pas de dérivé OTC dans le portefeuille.

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPCVM, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,01 % de l'actif net moyen pour la part FR001400B1P8,
- 0,01 % de l'actif net moyen pour la part FR001400B1Q6,
- 0,01 % de l'actif net moyen pour la part FR0011427632,
- 0,01 % de l'actif net moyen pour la part FR0007022793.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes:

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction:
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions: l'ensemble du personnel est concerné par cette politique. Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori: les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par:
 - Restitutions: reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion;
 - Malus: diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération: pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024		
	Fixes bruts	15 448 218 €
	Variables + primes bruts	5 503 937 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 491 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 400 500 €
	Variables + primes bruts	735 900 €

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	156 652 890,58
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	156 652 890,58
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00
OPCVM	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	156 652 890,58
Créances et comptes d'ajustement actifs	3 773 057,03
Comptes financiers	934 323,65
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	4 707 380,68
Total de l'actif I+II	161 360 271,26

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	148 344 863,66
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	10 486 530,49
Capitaux propres I	158 831 394,15
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	158 831 394,15
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 286 478,38
Concours bancaires	1 242 398,73
Sous-total autres passifs IV	2 528 877,11
Total Passifs : I+II+III+IV	161 360 271,26

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	4 901 845,18
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	6 632,27
Sous-total produits sur opérations financières	4 908 477,45
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-14 963,95
Sous-total charges sur opérations financières	-14 963,95
Total revenus financiers nets (A)	4 893 513,50
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-443 127,42
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-443 127,42
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	4 450 386,08
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-433 902,96
Sous-total revenus nets I = (C+D)	4 016 483,12
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	16 418 206,49
Frais de transactions externes et frais de cession	-338 195,75
Frais de recherche	-25 367,48
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	16 054 643,26
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-1 444 571,11
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	14 610 072,15

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-8 281 808,59
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	199,30
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-8 281 609,29
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	141 584,51
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-8 140 024,78
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	10 486 530,49

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif du FCP est **double** :

- chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence MSCI Europe ex EMU Net Return EUR (dividendes inclus), tout en cherchant à respecter un écart de suivi de 4 % maximum sur un horizon annuel ; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	216 299 525,69	232 464 598,13	165 272 405,75	172 279 461,43	158 831 394,15
PART LBPAM ISR ACTIONS EX- EURO PART GP EN EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	51 662,28
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	522,42000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	98,89
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	1,36
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	0,19
PART LBPAM ISR ACTIONS EX- EURO PART I EN EUR					
Actif net	10 182 561,27	9 540 173,58	18 758 004,55	22 716 972,42	31 080 101,32
Nombre de titres	3 245,00000	2 386,40230	5 165,97652	5 573,93382	7 140,53279
Valeur liquidative unitaire	3 137,92	3 997,72	3 631,06	4 075,57	4 352,63
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-161,80	302,28	176,33	75,14	401,21
Capitalisation unitaire sur revenu	54,14	75,75	95,74	94,96	99,09
PART LBPAM ISR ACTIONS EX- EURO PART L EN EUR					
Actif net	0,00	0,00	103,20	10 740,89	11 263,03
Nombre de titres	0,00	0,00	1,00000	93,00000	92,00000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	103,20	115,49	122,42
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	3,06	2,13	11,34
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	1,07	2,27	1,88
PART LBPAM ISR ACTIONS EX- EURO PART MH EN EUR					
Actif net	206 116 964,42	222 924 424,55	146 514 298,00	149 551 748,12	127 688 367,52
Nombre de titres	65 162,00000	55 142,00000	39 775,00000	36 059,00000	28 736,00000
Valeur liquidative unitaire	3 163,14	4 042,73	3 683,57	4 147,41	4 443,49
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-162,71	305,30	178,52	76,36	408,66
Capitalisation unitaire sur revenu	64,06	87,96	108,84	108,69	115,13

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 — Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 — Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives:

1. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
2. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
3. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés (contrats de pension, etc.) sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

1. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
2. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
3. Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors-bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

1. Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie future (principal et intérêt) au taux d'intérêt de marché.
2. L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et / ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.

Les opérations d'échanges et les produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) standards ou développées par la société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC: gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011427632 – Part I : Taux de frais maximum de 1.20 %

FR0007022793 – Part MH : Taux de frais maximum de 1.00 %

FR001400B1P8 – Part L : Taux de frais maximum de 1.70 %

FR001400B1Q6 – Part GP : Taux de frais maximum de 1.50 %

Les frais de fonctionnement et autres services font l'objet d'un prélèvement sur la base d'un forfait de 0,05 %.

La Société de gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au FCP s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0,03 % de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part L, GP, I et MH	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	172 279 461,43
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	56 407 649,31
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-82 079 136,64
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	4 450 386,08
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	16 054 643,26
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-8 281 609,29
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	158 831 394,15

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
PART LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART GP		
Parts souscrites durant l'exercice	522,42000	53 095,83
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	522,42000	53 095,83
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	522,42000	
PART LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART I		
Parts souscrites durant l'exercice	8 842,79801	37 964 536,95
Parts rachetées durant l'exercice	-7 276,19904	-32 261 301,52
Solde net des souscriptions/rachats	1 566,59897	5 703 235,43
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 140,53279	
PART LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART L		
Parts souscrites durant l'exercice	12 840,00000	1 643 558,16
Parts rachetées durant l'exercice	-12 841,00000	-1 637 293,00
Solde net des souscriptions/rachats	-1,00000	6 265,16
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	92,00000	
PART LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART MH		
Parts souscrites durant l'exercice	3 780,00000	16 746 458,37
Parts rachetées durant l'exercice	-11 103,00000	-48 180 542,12
Solde net des souscriptions/rachats	-7 323,00000	-31 434 083,75
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	28 736,00000	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
PART LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART L	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART MH	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART GP FR001400B1Q6	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	51 662,28	522,42000	98,89
LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART I FR0011427632	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	31 080 101,32	7 140,53279	4 352,63
LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART L FR001400B1P8	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	11 263,03	92,00000	122,42
LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART MH FR0007022793	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	127 688 367,52	28 736,00000	4 443,49

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 Royaume- Uni +/-	Pays 2 Suisse +/-	Pays 3 Suede +/-	Pays 4 Danemark +/-	Pays 5 Norvege +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	156 652,89	64 097,70	51 227,88	19 472,82	13 531,50	4 227,60
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	156 652,89					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)
 - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	934,32	0,00	0,00	0,00	934,32
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-1 242,40	0,00	0,00	0,00	-1 242,40
HORS-BILAN					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	-308,08

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)
 - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-]3 - 6 mois] (*) +/-]6 - 12 mois] (*) +/-]1 - 3 ans] (*) +/-]3 - 5 ans] (*) +/-]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	934,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-1 242,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	-308,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 GBP +/-	Devise 2 CHF +/-	Devise 3 SEK +/-	Devise 4 DKK +/-	Devise N Autres devises +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	68 936,67	50 239,03	16 733,67	13 531,50	7 212,02
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	101,70	0,00	0,00	0,00	1 243,37
Comptes financiers	0,15	0,00	0,00	0,00	0,02
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 242,40
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	69 038,52	50 239,03	16 733,67	13 531,50	7 213,01

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Ventes à règlement différé	3 655 942,92
	Coupons et dividendes en espèces	117 114,11
Total des créances		3 773 057,03
Dettes		
	Achats à règlement différé	1 242 508,56
	Frais de gestion fixe	37 628,10
	Autres dettes	6 341,72
Total des dettes		1 286 478,38
Total des créances et des dettes		2 486 578,65

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
PART LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	116,17
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,69
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	2,33
Pourcentage de frais de recherche	0,01
PART LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	195 299,86
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	5 452,61
Pourcentage de frais de recherche	0,01
PART LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART L	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 756,74
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,21
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	33,01
Pourcentage de frais de recherche	0,01
PART LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART MH	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	244 954,65
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,18
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	19 879,53
Pourcentage de frais de recherche	0,01

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	2 750 362,84
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	2 750 362,84

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	4 016 483,12
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	4 016 483,12
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	4 016 483,12

Part LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	103,29
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	103,29
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	103,29
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	103,29
Total	103,29
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	707 577,00
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	707 577,00
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	707 577,00
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	707 577,00
Total	707 577,00
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	173,04
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	173,04
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	173,04
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	173,04
Total	173,04
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART MH

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	3 308 629,79
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	3 308 629,79
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 308 629,79
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	3 308 629,79
Total	3 308 629,79
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	14 610 072,15
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	14 610 072,15
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	14 610 072,15

Part LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	712,21
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	712,21
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	712,21
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	712,21
Total	712,21
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 864 862,08
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 864 862,08
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 864 862,08
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	2 864 862,08
Total	2 864 862,08
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 043,40
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 043,40
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 043,40
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	1 043,40
Total	1 043,40
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART MH

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	11 743 454,46
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	11 743 454,46
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	11 743 454,46
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	11 743 454,46
Total	11 743 454,46
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			153 902 527,74	96,90
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			153 902 527,74	96,90
Assurance			7 744 002,81	4,88
AVIVA PLC	GBP	102 480	581 067,05	0,37
HELVETIA HOLDING AG-REG	CHF	1 770	281 781,66	0,18
LEGAL & GENERAL GROUP PLC	GBP	277 438	771 108,51	0,49
PRUDENTIAL PLC	GBP	80 232	618 139,62	0,39
ST JAMES'S PLACE PLC	GBP	14 845	155 847,36	0,10
SWISS LIFE HOLDING AG-REG	CHF	929	692 555,17	0,44
SWISS RE AG	CHF	16 499	2 306 642,66	1,44
TRYG A/S	DKK	18 347	372 733,98	0,23
ZURICH INSURANCE GROUP AG	CHF	3 421	1 964 126,80	1,24
Banques commerciales			15 844 104,32	9,98
BANQUE CANTONALE VAUDOIS-REG	CHF	2 054	182 757,74	0,12
BARCLAYS PLC	GBP	599 583	1 944 583,71	1,22
DNB BANK ASA	NOK	41 864	807 698,79	0,51
HSBC HOLDINGS PLC	GBP	525 219	4 988 564,11	3,14
LLOYDS BANKING GROUP PLC	GBP	2 284 995	1 513 933,55	0,95
NATWEST GROUP PLC	GBP	328 785	1 598 989,47	1,01
SKANDINAVISKA ENSKILDA BAN-A	SEK	46 101	610 234,36	0,38
STANDARD CHARTERED PLC	GBP	67 600	808 289,31	0,51
SVENSKA HANDELSBANKEN-A SHS	SEK	32 845	327 832,80	0,21
SWEDBANK AB - A SHARES	SEK	19 235	366 997,38	0,23
UBS GROUP AG-REG	CHF	91 179	2 694 223,10	1,70
Biens de consommation durables			430 620,88	0,27
BARRATT REDROW PLC	GBP	39 406	209 755,45	0,13
TAYLOR WIMPEY PLC	GBP	149 559	220 865,43	0,14
Biotechnologie			300 411,34	0,19
GENMAB A/S	DKK	1 501	300 411,34	0,19
Boissons			2 592 604,13	1,63
CARLSBERG AS-B	DKK	1 716	158 777,03	0,10
DIAGEO PLC	GBP	79 302	2 433 827,10	1,53
Conglomérats industriels			736 314,14	0,46
ORKLA ASA	NOK	88 047	736 314,14	0,46
Construction et ingénierie			239 828,55	0,15
SKANSKA AB SER'B'SEK10 LIBRE	SEK	11 792	239 828,55	0,15
Courrier, fret aérien et logistique			1 511 930,81	0,95
DSV A/S	DKK	7 374	1 511 930,81	0,95
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			2 396 955,15	1,51
COCA-COLA HBC AG-DI	GBP	29 926	988 846,54	0,62
LIFCO AB-B SHS	SEK	10 759	301 475,80	0,19
TESCO PLC	GBP	248 429	1 106 632,81	0,70
Distribution spécialisée			648 593,83	0,41
HENNES AND MAURITZ B	SEK	16 395	213 651,58	0,13
KINGFISHER PLC	GBP	144 596	434 942,25	0,28
Divertissement			2 739 149,40	1,72
SPOTIFY TECHNOLOGY SA	USD	6 340	2 739 149,40	1,72
Eau			1 008 017,15	0,63
SEVERN TRENT PLC	GBP	13 594	412 357,91	0,26
UNITED UTILITIES GROUP PLC	GBP	46 837	595 659,24	0,37
Electricité			353 882,20	0,22
ORSTED A/S	DKK	8 140	353 882,20	0,22
Equipement et services pour l'énergie			368 922,06	0,23
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	DKK	28 050	368 922,06	0,23
Equipements électriques			4 384 482,54	2,76

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ABB LTD-REG	CHF	83 852	4 384 482,54	2,76
Equipements et fournitures médicaux			3 648 095,36	2,30
ALCON INC	CHF	5 051	413 897,28	0,26
COLOPLAST-B	DKK	5 136	541 476,17	0,34
GETINGE AB-B SHS	SEK	6 354	100 823,20	0,06
SMITH & NEPHEW PLC	GBP	43 388	520 257,17	0,33
SONOVA HOLDING AG-REG	CHF	4 955	1 564 458,95	0,99
STRAUMANN HOLDING AG-REG	CHF	4 166	507 182,59	0,32
Equipements et instruments électroniques			754 996,20	0,48
HALMA PLC	GBP	14 315	465 566,46	0,30
HEXAGON AB-B SHS	SEK	31 359	289 429,74	0,18
FPI Industrielles			359 089,37	0,23
SEGRO PLC	GBP	42 341	359 089,37	0,23
Gaz			320 546,27	0,20
CENTRICA PLC	GBP	198 374	320 546,27	0,20
Gestion immobilière et développement			499 832,23	0,31
SAGAX AB-B	SEK	11 213	221 682,52	0,14
SWISS PRIME SITE-REG	CHF	2 642	278 149,71	0,17
Hôtels, restaurants et loisirs			2 847 236,23	1,79
COMPASS GROUP PLC	GBP	58 928	1 897 270,63	1,19
INTERCONTINENTAL HOTELS GROU	GBP	5 224	628 927,14	0,40
WHITBREAD PLC	GBP	9 010	321 038,46	0,20
Industrie aérospatiale et défense			3 992 400,55	2,51
KONGSBERG GRUPPEN ASA	NOK	10 039	1 092 633,82	0,69
ROLLS-ROYCE HOLDINGS PLC	GBP	338 985	2 331 239,37	1,46
SAAB AB-B	SEK	27 834	568 527,36	0,36
Logiciels			5 359 532,75	3,37
BAE SYSTEMS PLC	GBP	156 395	2 172 468,05	1,36
ERICSSON LM-B SHS	SEK	74 845	587 953,38	0,37
PANDORA A/S	DKK	3 212	567 260,59	0,36
SAGE GROUP PLC/THE	GBP	56 937	876 642,49	0,55
TEMENOS AG - REG	CHF	5 729	391 314,29	0,25
WPP PLC	GBP	76 334	763 893,95	0,48
Machines			6 667 596,96	4,20
ALFA LAVAL AB	SEK	22 043	891 237,32	0,56
ATLAS COPCO AB-A SHS	SEK	90 044	1 328 840,57	0,84
ATLAS COPCO AB-B SHS	SEK	72 083	941 555,25	0,59
BEIJER REF AB	SEK	21 696	309 279,17	0,19
EPIROC AB-B	SEK	14 528	218 907,24	0,14
MELROSE INDUSTRIES PLC	GBP	47 526	318 334,53	0,20
SANDVIK AB	SEK	27 527	477 088,15	0,30
SIG GROUP AG	CHF	18 214	347 025,76	0,22
SKF AB-B SHARES	SEK	30 360	550 866,23	0,35
VOLVO AB-B SHS	SEK	54 714	1 284 462,74	0,81
Marchés de capitaux			4 192 698,87	2,64
3I GROUP PLC	GBP	45 535	1 962 829,46	1,23
EQT AB	SEK	11 587	309 992,63	0,20
JULIUS BAER GROUP LTD	CHF	7 405	462 866,75	0,29
M&G PLC	GBP	107 357	256 901,09	0,16
PARTNERS GROUP HOLDING AG	CHF	776	1 017 081,36	0,64
PHOENIX GROUP HOLDINGS PLC	GBP	29 672	183 027,58	0,12
Matériaux de construction			2 184 744,75	1,38
CRH PLC	GBP	24 364	2 184 744,75	1,38
Media			820 986,57	0,52
INFORMA PLC	GBP	85 019	820 986,57	0,52
Métaux et minerais			5 071 432,59	3,19
ANGLO AMERICAN PLC	GBP	39 007	1 115 294,48	0,70

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ANTOFAGASTA PLC	GBP	27 828	535 153,85	0,34
BOLIDEN AB	SEK	32 831	890 969,32	0,56
ENDEAVOUR MINING PLC	CAD	14 022	245 273,19	0,15
NORSK HYDRO ASA	NOK	130 411	693 499,76	0,44
RIO TINTO PLC	GBP	27 856	1 591 241,99	1,00
Ordinateurs et périphériques			544 058,99	0,34
LOGITECH INTERNATIONAL-REG	CHF	6 804	544 058,99	0,34
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			1 454 758,80	0,92
LONZA GROUP NOM.	CHF	2 548	1 454 758,80	0,92
Papier et industrie du bois			842 102,05	0,53
HOLMEN AB-B SHARES	SEK	6 999	248 480,86	0,16
MONDI PLC	GBP	41 175	593 621,19	0,37
Producteur et commerce d'énergie indépendants			398 750,17	0,25
ACCELLERON INDUSTRIES AG	CHF	8 013	398 750,17	0,25
Produits alimentaires			9 615 865,36	6,05
ASSOCIATED BRITISH FOODS PLC	GBP	6 400	158 142,24	0,10
BARRY CALLEBAUT AG-REG	CHF	281	360 513,61	0,23
CHOCOLADEFABRIKEN LINDT-PC	CHF	23	246 800,58	0,16
CHOCOLADEFABRIKEN LINDT-REG	CHF	3	319 676,06	0,20
MOWI ASA	NOK	12 115	200 620,40	0,13
NESTLE SA-REG	CHF	78 872	6 293 287,19	3,95
SALMAR ASA	NOK	1 749	80 382,17	0,05
UNILEVER PLC	GBP	35 567	1 956 443,11	1,23
Produits chimiques			5 257 801,14	3,31
CLARIANT AG-REG	CHF	41 430	445 445,89	0,28
CRODA INTERNATIONAL PLC	GBP	19 443	796 015,42	0,50
GIVAUDAN-REG	CHF	296	1 250 930,79	0,79
NOVONESIS (NOVOZYMES) B	DKK	17 338	947 896,69	0,60
SIKA AG-REG	CHF	5 631	1 294 868,99	0,81
YARA INTERNATIONAL ASA	NOK	20 434	522 643,36	0,33
Produits de soins personnels			1 557 473,38	0,98
HALEON PLC	GBP	341 208	1 557 473,38	0,98
Produits domestiques			1 376 871,93	0,87
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	GBP	17 972	1 050 540,35	0,66
SVENSKA CELLULOSA -B- FREE	SEK	26 584	326 331,58	0,21
Produits pharmaceutiques			28 526 405,73	17,97
ASTRAZENECA PLC	GBP	44 584	5 644 718,34	3,55
ESSITY AKTIEBOLAG-B	SEK	15 496	400 486,58	0,25
GSK PLC	GBP	139 252	2 267 813,47	1,43
HIKMA PHARMACEUTICALS	GBP	6 266	151 041,82	0,10
NOVARTIS AG-REG	CHF	67 204	6 351 957,80	4,00
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	93 922	7 861 626,26	4,96
ROCHE HOLDING AG-BR	CHF	837	241 347,11	0,15
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	20 596	5 607 414,35	3,53
Produits pour l'industrie du bâtiment			3 360 403,98	2,12
ASSA ABLOY AB-B	SEK	29 125	831 888,30	0,52
GEBERIT AG-REG	CHF	3 426	1 878 650,54	1,19
NIBE INDUSTRIER AB-B SHS	SEK	109 114	412 366,33	0,26
ROCKWOOL A/S-B SHS	DKK	694	237 498,81	0,15
Services aux collectivités			1 094 452,57	0,69
NATIONAL GRID PLC	GBP	77 735	893 181,54	0,56
VAT GROUP AG	CHF	551	201 271,03	0,13
Services aux entreprises			815 919,31	0,51
ADECCO GROUP AG-REG	CHF	7 411	176 578,36	0,11
RENTOKIL INITIAL PLC	GBP	131 888	639 340,95	0,40
Services aux professionnels			7 677 244,32	4,83
EXPERIAN PLC	GBP	27 522	1 146 750,00	0,72

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INTERTEK GROUP PLC	GBP	7 502	428 996,81	0,27
RELX PLC	GBP	97 594	4 283 606,99	2,70
SGS SA-REG	CHF	18 772	1 817 890,52	1,14
Services clientèle divers			565 038,24	0,36
PEARSON PLC	GBP	36 441	565 038,24	0,36
Services de télécommunication diversifiés			1 836 176,34	1,16
BT GROUP PLC	GBP	305 260	531 842,08	0,33
SWISSCOM AG-REG	CHF	977	525 224,04	0,33
TELENOR ASA	NOK	8 694	93 811,37	0,06
TELIA CO AB	SEK	255 652	685 298,85	0,44
Services de télécommunication mobile			839 599,10	0,53
TELE2 AB-B SHS	SEK	32 661	311 865,95	0,20
VODAFONE GROUP PLC	GBP	638 843	527 733,15	0,33
Services financiers diversifiés			4 276 377,29	2,69
INDUSTRIVARDEN AB-A SHS	SEK	8 449	258 015,17	0,16
INVESTMENT AB LATOUR-B SHS	SEK	10 350	249 579,60	0,16
INVESTOR AB-B SHS	SEK	58 259	1 490 399,80	0,94
LONDON STOCK EXCHANGE GROUP	GBP	15 061	2 055 677,13	1,29
LUNDBERGS AB-B SHS	SEK	5 086	222 705,59	0,14
Sociétés commerciales et de distribution			1 950 659,90	1,23
ASHTAD GROUP PLC	GBP	15 274	917 215,89	0,58
BUNZL PLC	GBP	19 286	768 827,48	0,48
INDUTRADE AB	SEK	10 930	264 616,53	0,17
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			243 418,09	0,15
LAND SECURITIES GROUP PLC	GBP	34 462	243 418,09	0,15
Textiles, habillement et produits de luxe			2 862 330,55	1,80
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	CHF	19 479	2 862 330,55	1,80
Transport maritime			787 812,49	0,50
AP MOLLER-MAERSK A/S-A	DKK	78	120 704,01	0,08
AP MOLLER-MAERSK A/S-B	DKK	118	188 379,09	0,12
KUEHNE + NAGEL INTL AG-REG	CHF	2 162	478 729,39	0,30
TITRES FINANCIERS MIS EN DÉPOSIT			2 750 362,84	1,73
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 750 362,84	1,73
Produits alimentaires			2 750 362,84	1,73
UNILEVER PLC	GBP	50 000	2 750 362,84	1,73
Total			156 652 890,58	98,63

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	156 652 890,58
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	4 707 380,68
Autres passifs (-)	-2 528 877,11
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	158 831 394,15

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART GP	EUR	522,42000	98,89
Part LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART I	EUR	7 140,53279	4 352,63
Part LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART L	EUR	92,00000	122,42
Part LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART MH	EUR	28 736,00000	4 443,49

Rapport annuel

au 29 décembre 2023

exercice N-1

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	172 113 220,66	165 072 849,85
Actions et valeurs assimilées	171 473 056,24	161 986 010,05
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	171 473 056,24	161 986 010,05
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négo­ciables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	640 164,42	3 086 839,80
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	640 164,42	3 086 839,80
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	202 234,12	269 177,22
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	202 234,12	269 177,22
COMPTES FINANCIERS	207 346,56	321 640,46
Liquidités	207 346,56	321 640,46
TOTAL DE L'ACTIF	172 522 801,34	165 663 667,53

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	164 657 634,74	152 436 508,88
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	3 172 739,69	8 011 781,15
Résultat de l'exercice (a,b)	4 449 087,00	4 824 115,72
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	172 279 461,43	165 272 405,75
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	38 001,20	70 834,74
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	38 001,20	70 834,74
COMPTES FINANCIERS	205 338,71	320 427,04
Concours bancaires courants	205 338,71	320 427,04
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	172 522 801,34	165 663 667,53

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTES DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	7 932,15	-887,69
Produits sur actions et valeurs assimilées	5 116 852,52	6 513 948,13
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	5 124 784,67	6 513 060,44
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	15 894,05	5 289,12
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	15 894,05	5 289,12
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	5 108 890,62	6 507 771,32
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	393 085,88	453 457,70
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	4 715 804,74	6 054 313,62
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-266 717,74	-1 230 197,90
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	4 449 087,00	4 824 115,72

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives :

1. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
2. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
3. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés (contrats de pension, etc.) sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

1. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
2. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
3. Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

1. Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie future (principal et intérêt) au taux d'intérêt de marché.
2. L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et / ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.

Les opérations d'échanges et les produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) standards ou développées par la société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC: gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds:

- FR0011427632 – Part I: Taux de frais maximum de 1.20 %
- FR0007022793 – Part MH: Taux de frais maximum de 1.00 %
- FR001400B1P8 – Part L: Taux de frais maximum de 1.70 %

Les frais de fonctionnement et autres services font l'objet d'un prélèvement sur la base d'un forfait de 0,05 %.

La Société de gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au FCP s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0,03 % de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par:

Le résultat:

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values:

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables:

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts I, L et MH	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	165 272 405,75	232 464 598,13
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	19 927 774,29	19 204 877,69
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-32 713 434,35	-65 395 771,48
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 023 556,98	17 998 909,82
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 874 774,09	-10 459 468,94
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	61 920,03
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	-482 404,71
Frais de transactions	-68 732,57	-288 867,89
Différences de change	4 014 808,69	4 251 041,16
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	7 982 051,99	-38 038 337,30
Différence d'estimation exercice N	20 731 991,05	12 749 939,06
Différence d'estimation exercice N-1	-12 749 939,06	-50 788 276,36
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	-98 404,38
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	-98 404,38
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 715 804,74	6 054 313,62
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	172 279 461,43	165 272 405,75

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 346,56	0,12
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	205 338,71	0,12
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	207 346,56	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	205 338,71	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 CHF		Devise 3 DKK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	74 359 665,36	43,16	56 205 926,34	32,62	19 468 206,52	11,30	21 439 258,02	12,44
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	149 021,67	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00	4 926,01	0,00
Comptes financiers	124 395,31	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	2 637,98	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,69	0,00	0,07	0,00	205 337,95	0,12
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES	
Coupons et dividendes en espèces	202 234,12
TOTAL DES CRÉANCES	202 234,12
DETTES	
Frais de gestion fixe	30 844,97
Autres dettes	7 156,23
TOTAL DES DETTES	38 001,20
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	164 232,92

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART I		
Parts souscrites durant l'exercice	1 418,01053	5 457 902,98
Parts rachetées durant l'exercice	-1 010,05323	-3 937 350,50
Solde net des souscriptions/rachats	407,95730	1 520 552,48
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 573,93382	
Part LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART L		
Parts souscrites durant l'exercice	92,00000	10 129,20
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	92,00000	10 129,20
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	93,00000	
Part LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART MH		
Parts souscrites durant l'exercice	3 808,00000	14 459 742,11
Parts rachetées durant l'exercice	-7 524,00000	-28 776 083,85
Solde net des souscriptions/rachats	-3 716,00000	-14 316 341,74
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	36 059,00000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART L	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART MH	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	101 551,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,49
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	3 510,07
Pourcentage de frais de recherche	0,02
Parts LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART L	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	63,10
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,22
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,30
Pourcentage de frais de recherche	0,01
Parts LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART MH	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	262 846,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,18
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	25 114,53
Pourcentage de frais de recherche	0,02

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés:

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	2 192 602,85
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			640 164,42
	FR0010392951	OSTRUM SRI CASH M	640 164,42
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			640 164,42

3.10. TABLEAU D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d’affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	4 449 087,00	4 824 115,72
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	4 449 087,00	4 824 115,72
Parts LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	529 338,55	494 613,49
Total	529 338,55	494 613,49
Parts LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART L		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	211,73	1,07
Total	211,73	1,07
Parts LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART MH		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 919 536,72	4 329 501,16
Total	3 919 536,72	4 329 501,16

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 172 739,69	8 011 781,15
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	3 172 739,69	8 011 781,15
Parts LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	418 874,50	910 946,89
Total	418 874,50	910 946,89
Parts LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART L		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	198,48	3,06
Total	198,48	3,06
Parts LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART MH		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 753 666,71	7 100 831,20
Total	2 753 666,71	7 100 831,20

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	245 022 804,00	216 299 525,69	232 464 598,13	165 272 405,75	172 279 461,43
Parts LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART I en EUR					
Actif net	7 324 882,72	10 182 561,27	9 540 173,58	18 758 004,55	22 716 972,42
Nombre de titres	2 143,00000	3 245,00000	2 386,40230	5 165,97652	5 573,93382
Valeur liquidative unitaire	3 418,05	3 137,92	3 997,72	3 631,06	4 075,57
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	125,56	-161,80	302,28	176,33	75,14
Capitalisation unitaire sur résultat	73,53	54,14	75,75	95,74	94,96
Parts LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART L en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	103,20	10 740,89
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	1,00000	93,00000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	103,20	115,49
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	3,06	2,13
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	1,07	2,27
Parts LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART MH en EUR					
Actif net	237 697 921,28	206 116 964,42	222 924 424,55	146 514 298,00	149 551 748,12
Nombre de titres	69 207,00000	65 162,00000	55 142,00000	39 775,00000	36 059,00000
Valeur liquidative unitaire	3 434,59	3 163,14	4 042,73	3 683,57	4 147,41
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	126,01	-162,71	305,30	178,52	76,36
Capitalisation unitaire sur résultat	83,74	64,06	87,96	108,84	108,69

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
CHILI				
ANTOFAGASTA PLC	GBP	23 491	455 289,77	0,26
TOTAL CHILI			455 289,77	0,26
DANEMARK				
AP MOELLER MAERSK S.B	DKK	261	425 047,79	0,25
CARLSBERG AS.B	DKK	3 200	363 504,17	0,21
CHR.HANSEN HOLDING	DKK	42	3 190,05	0,01
COLOPLAST B	DKK	9 897	1 024 942,35	0,60
DANSKE BANK AS	DKK	69 942	1 692 595,37	0,98
DSV A/S	DKK	5 327	847 154,89	0,49
GENMAB	DKK	568	164 200,39	0,09
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	125 786	11 779 544,92	6,84
NOVOZYMES B	DKK	26 117	1 300 148,06	0,75
ORSTED	DKK	5 981	300 311,66	0,18
ROCKWOOL A/S-B SHS	DKK	867	229 818,30	0,13
TRYG A/S	DKK	8 113	159 875,47	0,09
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	DKK	40 973	1 177 873,10	0,68
TOTAL DANEMARK			19 468 206,52	11,30
FINLANDE				
NORDEA BANK ABP	SEK	136 875	1 533 442,62	0,89
TOTAL FINLANDE			1 533 442,62	0,89
FRANCE				
BKW	CHF	985	158 392,49	0,09
TOTAL FRANCE			158 392,49	0,09
IRLANDE				
EXPERIAN PLC	GBP	34 678	1 281 391,22	0,74
TOTAL IRLANDE			1 281 391,22	0,74
JERSEY				
WPP PLC	GBP	102 263	888 627,77	0,52
TOTAL JERSEY			888 627,77	0,52
NORVEGE				
DNB BANK ASA	NOK	43 574	838 969,92	0,49
KONGSBERG GRUPPEN	NOK	13 102	543 537,09	0,32
MOWI ASA	NOK	22 775	369 483,44	0,21
NORSK HYDRO ASA	NOK	151 459	923 456,40	0,54
ORKLA ASA	NOK	140 490	987 318,41	0,57
SALMAR ASA	NOK	405	20 548,74	0,01
TELENOR	NOK	31 249	324 787,93	0,19
YARA INTERNATIONAL	NOK	13 717	441 643,75	0,26
TOTAL NORVEGE			4 449 745,68	2,59
ROYAUME-UNI				
3I GROUP PLC	GBP	96 176	2 687 001,28	1,56
ADMIRAL GROUP PLC	GBP	1 212	37 539,76	0,03
ANGLO AMERICAN	GBP	51 826	1 178 562,30	0,68
ASHTREAD GROUP PLC	GBP	3 469	218 656,49	0,13
ASTRAZENECA PLC	GBP	52 014	6 362 568,81	3,70
AVIVA PLC-B SHARE	GBP	101 424	508 787,87	0,29

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BARCLAYS PLC	GBP	665 212	1 180 500,85	0,69
BARRATT DEVELOPMENTS PLC	GBP	61 161	397 082,44	0,23
BERKELEY GROUP HOLDINGS/THE	GBP	12 013	649 898,38	0,38
BP PLC	GBP	537 738	2 892 695,97	1,68
BRITISH LAND CO ORD	GBP	169 788	782 958,69	0,45
BT GROUP PLC	GBP	370 343	528 237,21	0,31
BUNZL	GBP	109	4 012,58	0,00
BURBERRY GROUP PLC	GBP	25 434	415 608,38	0,24
COMPASS GROUP PLC	GBP	29 731	736 284,42	0,42
CRODA INTERNATIONAL PLC	GBP	17 674	1 029 989,04	0,60
DIAGEO	GBP	100 480	3 311 648,26	1,92
FERGUSON PLC	GBP	6 888	1 199 070,80	0,70
GSK PLC	GBP	152 077	2 545 058,74	1,47
HALEON PLC	GBP	460	1 707,45	0,01
HALMA PLC	GBP	9 811	258 592,40	0,15
HSBC HOLDINGS PLC	GBP	479 287	3 514 937,27	2,04
INFORMA PLC	GBP	141 178	1 272 728,11	0,74
INTERCONTINENTAL HOTELS GROUP PLC	GBP	5 676	464 402,98	0,26
INTERTEK GROUP	GBP	13 539	663 396,16	0,39
JOHNSON MATTHEY PLC	GBP	23 185	454 175,04	0,27
KINGFISHER PLC NEW	GBP	177 933	499 579,93	0,29
LAND SECURITIES REIT RG	GBP	92 399	751 518,26	0,43
LEGAL&GENERAL GROUP PLC	GBP	332 505	963 499,00	0,56
LLOYDS BANKING GROUP PLC	GBP	2 881 796	1 586 642,28	0,92
LONDON STOCK EXCHANGE	GBP	7 864	841 621,79	0,49
MONDI PLC	GBP	66 087	1 172 566,65	0,68
NATIONAL GRID PLC	GBP	70 398	859 512,83	0,50
NATWEST GROUP PLC	GBP	177 373	449 087,02	0,26
OCADO GROUP PLC	GBP	33 817	295 964,61	0,18
PEARSON ORD	GBP	46 491	517 299,89	0,30
PERSIMMON PLC	GBP	190	3 045,53	0,00
PRUDENTIAL PLC	GBP	82 806	847 792,78	0,49
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	GBP	23 587	1 475 293,29	0,86
RELX PLC	GBP	140 923	5 057 648,49	2,93
RENTOKIL INITIAL 05	GBP	179 755	914 384,67	0,53
RIO TINTO PLC	GBP	47 535	3 204 656,05	1,86
ROLLS-ROYCE HLD	GBP	359 975	1 244 988,84	0,73
SAINSBURY J. PLC	GBP	36 192	126 382,77	0,07
SCOTTISH & SOUTHERN ENERGY PLC	GBP	62 631	1 341 447,53	0,78
SEGRO REIT	GBP	66 899	684 314,51	0,39
SEVERN TRENT PLC NV	GBP	28 052	834 875,17	0,49
SHELL PLC	GBP	176 778	5 245 913,42	3,04
SMITH & NEPHEW PLC	GBP	41 708	519 093,85	0,30
STANDARD CHARTERED PLC	GBP	87 382	672 192,50	0,39
STANDARD LIFE --- REGISTERED SHS	GBP	298 043	614 452,51	0,36
ST JAMES'S PLACE PLC	GBP	6 189	48 823,50	0,02
TAYLOR WIMPEY	GBP	230 507	391 160,97	0,23
TESCO PLC	GBP	67 201	225 282,92	0,13
UNILEVER PLC	GBP	53 097	2 328 412,67	1,35
UNITED UTILITIES GROUP	GBP	79 060	966 638,62	0,56
VODAFONE GROUP PLC	GBP	1 073 032	848 965,14	0,49
WHITBREAD PLC	GBP	16 890	712 594,08	0,41
TOTAL ROYAUME-UNI			69 541 753,75	40,36

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUEDE				
ALFA LAVAL	SEK	27 072	980 987,63	0,57
ALLEIMA AB	SEK	5 861	40 338,63	0,02
ASSA ABLOY AB	SEK	36 884	961 816,77	0,57
ATLAS COPCO AB	SEK	115 868	1 554 967,81	0,90
BOLIDEN AB	SEK	21 050	594 675,50	0,34
ELECTROLUX AB-B	SEK	15 020	145 848,82	0,08
EMBRACER GROUP AB	SEK	25 671	63 079,29	0,04
EPIROC AB-B	SEK	48 248	764 513,56	0,44
EQT AB	SEK	10 853	277 844,60	0,16
ERICSSON(LM) B	SEK	98 454	558 134,47	0,32
ESSITY	SEK	24 456	549 202,78	0,32
GETINGE INDUSTRIER AB -B-	SEK	16 421	330 853,83	0,20
HEXAGON AB-B SHS	SEK	34 354	373 241,98	0,22
HOLMEN AB-B SHARES	SEK	16 508	631 255,84	0,37
HUSQVARNA AB CL B	SEK	36 336	270 843,14	0,16
INVESTOR AB-B SHS	SEK	60 993	1 279 305,23	0,74
KINNEVIK AB	SEK	7 149	69 418,99	0,04
LIFCO AB-B SHS	SEK	11 767	261 289,23	0,16
NIBE INDUSTRIER AB-B SHS	SEK	78 334	498 185,24	0,29
SANDVIK AB	SEK	30 536	598 239,53	0,34
SECURITAS AB B	SEK	61 862	547 797,53	0,32
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN	SEK	54 339	677 498,60	0,40
SKANSKA AB SER'B'SEK10 LIBRE	SEK	61	999,18	0,00
SVENSKA CELLULOSA -B- FREE	SEK	31 449	426 853,26	0,24
SVENSKA HANDELSBANKEN AB	SEK	39 038	383 804,99	0,22
SVENSKA KULLAGERFABRIKEN AB -B-	SEK	34 595	625 553,42	0,36
SWEDISH ORPHAN BIOVITRUM AB	SEK	350	8 394,34	0,01
TELE2 AB	SEK	46 018	357 727,17	0,20
TELIA AB	SEK	185 636	429 051,36	0,25
VOLVO AB-B-	SEK	46 969	1 104 135,40	0,64
VOLVO CAR AB-B W/I	SEK	30 844	90 211,60	0,06
TOTAL SUEDE			15 456 069,72	8,98
SUISSE				
ABB LTD	CHF	91 064	3 653 530,39	2,12
ACCELLERON INDUSTRIES LTD	CHF	4 444	125 523,76	0,07
ALCON INC	CHF	3 793	267 798,77	0,15
BARRY CALLEBAUT AG	CHF	170	259 470,80	0,15
CHOCOLADEFABR.LINDT SPRUENGLI	CHF	4	438 851,24	0,26
CHOCOLADEFABRIKEN LINDT UND SPRUNGLI AG	CHF	21	227 912,23	0,14
CIE FIN RICHEMONT N	CHF	22 551	2 807 656,50	1,63
CLARIANT AG-REG	CHF	57 654	770 208,33	0,45
EMS-CHEMIE HOLDING AG N	CHF	2	1 464,99	0,00
GEBERIT NOM.	CHF	2 463	1 427 941,27	0,83
GIVAUDAN-REG	CHF	294	1 101 748,95	0,64
JULIUS BAER GRUPPE	CHF	9 345	473 934,33	0,28
KUEHNE + NAGEL INTL AG-REG	CHF	1 968	613 452,08	0,36
LOGITECH INTERNATIONAL SA	CHF	11 987	1 028 378,10	0,60
LONZA GROUP NOM.	CHF	3 370	1 282 100,68	0,74
NESTLE SA-REG	CHF	98 227	10 302 371,49	5,98
NOVARTIS AG-REG	CHF	80 801	7 376 122,27	4,28
PARTNERS GROUP HOLDING N	CHF	616	803 708,72	0,46
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	25 839	6 795 348,50	3,94

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SANDOZ GROUP AG	CHF	16 161	470 384,70	0,27
SCHINDLER HOLDING AG	CHF	7	1 583,41	0,00
SCHINDLER HOLDING AG (NAMEN)	CHF	4	858,34	0,00
SGS SA-REG	CHF	15 456	1 205 957,02	0,70
SIKA AG-REG	CHF	7 124	2 097 277,40	1,22
SONOVA HOLDING NOM.	CHF	4 151	1 225 163,39	0,72
STRAUMANN HOLDING	CHF	5 137	749 249,44	0,43
SWISSCOM AG-REG	CHF	738	401 665,05	0,23
SWISS LIFE HOLDING AG-REG	CHF	726	456 043,89	0,27
SWISS PRIME SITE-REG	CHF	34	3 285,90	0,00
SWISS RE AG	CHF	31 413	3 195 023,43	1,85
TEMENOS AG - REG	CHF	2 707	227 752,54	0,13
UBS GROUP AG	CHF	129 379	3 632 130,69	2,11
VAT GROUP SA	CHF	591	267 942,88	0,15
ZURICH FINANCIAL SERVICES	CHF	4 982	2 355 692,37	1,37
TOTAL SUISSE			56 047 533,85	32,53
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			169 280 453,39	98,26
TOTAL Actions et valeurs assimilées			169 280 453,39	98,26
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH M	EUR	63	640 164,42	0,37
TOTAL FRANCE			640 164,42	0,37
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			640 164,42	0,37
TOTAL Organismes de placement collectif			640 164,42	0,37
Titres mis en dépôt				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
UNILEVER PLC	GBP	50 000	2 192 602,85	1,27
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 192 602,85	1,27
TOTAL Titres mis en dépôt			2 192 602,85	1,27
Créances			202 234,12	0,12
Dettes			-38 001,20	-0,02
Comptes financiers			2 007,85	0,00
Actif net			172 279 461,43	100,00
Parts LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART L	EUR	93,00000	115,49	
Parts LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART MH	EUR	36 059,00000	4 147,41	
Parts LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO PART I	EUR	5 573,93382	4 075,57	

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO (ci-après, le "Produit Financier")

Identifiant d'entité juridique: 969500TON27GEYDPYG11

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?


 OUI

 NON

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 35% d'investissement durables

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- **G**estion durable des **R**essources
- **T**ransition **É**nergétique
- **D**éveloppement des **T**erritoires

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de sa liquidité, le Produit Financier pouvait investir dans des OPC ayant obtenu le label ISR français¹.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	<p>Rappel de l'indicateur :</p> <p>La note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) devait être meilleure que la « Note Moyenne Améliorée » de son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : [(MSCI Europe ex EMU dividendes nets réinvestis (en euro))] et faisant l'objet d'une analyse ESG²). La Note Moyenne Améliorée correspond à la note moyenne de l'Univers d'Analyse obtenue après élimination de 20% des valeurs (comprenant les filtres suivants : liste d'exclusions de la Société de Gestion et note ESG GREaT³).</p> <p>Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p>

¹ Ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR français.

² Correspond aux émetteurs faisant l'objet d'une notation GREaT ou identifiés sur une liste d'exclusion.

³ Le filtre de la note ESG consiste à exclure les émetteurs les plus mal notés.

	<p>A titre d'exemple, le score obtenu au 31/12/2024 était le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="611 293 1334 488"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille*</th> <th>Score cible*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Score Great</td> <td>6.9</td> <td>6.87</td> </tr> <tr> <td>Moyen</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise</p>	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*	Score Great	6.9	6.87	Moyen		
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*								
Score Great	6.9	6.87								
Moyen										
<p>Indicateurs Clés de Performance</p>	<p>Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son Indice de référence sur les indicateurs spécifiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Empreinte carbone : Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2. - Droits Humains : L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies. <p>Ces contraintes font l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p> <p>A titre d'exemple, le score obtenu au 31/12/2024 est le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="611 1122 1334 1379"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille</th> <th>Score cible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Empreinte carbone</td> <td>30.43 tCO2/M€ investi</td> <td>51.66 tCO2/M€ investi</td> </tr> <tr> <td>Droits Humains</td> <td>83.64 %</td> <td>82.27 %</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Score du portefeuille	Score cible	Empreinte carbone	30.43 tCO2/M€ investi	51.66 tCO2/M€ investi	Droits Humains	83.64 %	82.27 %
Indicateur	Score du portefeuille	Score cible								
Empreinte carbone	30.43 tCO2/M€ investi	51.66 tCO2/M€ investi								
Droits Humains	83.64 %	82.27 %								
<p>Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social</p>	<p>L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 35% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l'annexe SFDR au prospectus.</p> <p>Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p> <p>A titre d'exemple, au 31/12/2024, le produit financier était investi à hauteur de 58,81% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.</p>									

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : Au moins 20%⁴ des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus du portefeuille sur la base de l'analyse ESG (exclusions et note ESG GREaT). Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier⁵ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 20%⁶ des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 20% des émetteurs les plus mal notés⁷.

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2023	2022
Méthodologie	<i>Note Moyenne</i>	<i>Note Moyenne</i>
Score limite/ Score cible	6.84	6.56
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	6.88	6.68

Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est exigé par la réglementation française ou européenne.

⁴ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁵ 10 correspond à la meilleure note et 1 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note inférieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

⁶ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁷ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

L'indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

Indicateur 1

	2023	2022
Indicateur	<i>Empreinte carbone</i>	<i>Empreinte carbone</i>
Description indicateur	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>
Produit financier	<i>39.28 tCO2/M€ investi</i>	<i>52.96 tCO2/M€ investi</i>
Valeur comparable	<i>64.28 tCO2/M€ investi</i>	<i>68.6 tCO2/M€ investi</i>

Indicateur 2

	2023	2022
Indicateur	<i>Droits Humains</i>	<i>Droits Humains</i>
Description indicateur	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.</i>	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.</i>
Produit financier	<i>71.29 %</i>	<i>71.66 %</i>

Valeur Comparable	66.68 %	67.05 %
-------------------	---------	---------

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2023	2022
Poids des investissements durables	56,24%	48,81%

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Sur la **thématique environnementale**, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée par la Société de Gestion ne permettait pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements). La contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») était mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-après.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains⁸, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables et l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des droits des communautés locales ;
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation ;
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de la disponibilité, l'accessibilité géographique, l'accessibilité financière et l'acceptabilité des traitements,

⁸ Les Droits humains sont définis comme les normes inaliénables de traitement auxquelles toute personne a droit, indépendamment de son sexe, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de sa langue, de son handicap, de son orientation ou genre sexuel ou de tout autre état.

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités était évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

Pour l'ensemble des objectifs **environnementaux** et **sociaux** :

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux⁹ ;
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) ;

Sur les objectifs spécifiques du **climat** et de la **biodiversité** :

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion ;
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique¹⁰ ;
- Le score « Bird », indicateur quantitatif développé par la Société de Gestion visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité ;
- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées ;

Sur la thématique spécifique de l'**accès à la santé** :

- Le score « AAAA » (Acceptability Accessibility Affordability, Availability), analyse qualitative visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹¹

⁹ Une description plus complète de la méthodologie d'analyse « GREaT » est disponible dans le rapport Investissement Responsable de LBP AM : <https://www.lbpam.com/fr/publications/rapports-investissement-responsable>

¹⁰ La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : [Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.ecologie.gouv.fr/le-label-greenfin)

¹¹ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de s'assurer que les investissements qui contribuaient à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causaient pas de préjudice important à tout objectif de durabilité sur le plan environnemental ou social et respectaient les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, la méthodologie appliquée par la Société de Gestion a considéré systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT » ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description détaillée des seuils associés à chaque critère ainsi que les politiques d'exclusion appliquée est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹²

— — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

*Le règlement délégué (UE) 2022/1288¹³ définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée était disponible, et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution

¹² A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹³ Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans l'analyse pour l'application des politiques d'exclusions.

La liste des indicateurs et une description plus complète de la manière dont ils ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁴

- — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁵

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

¹⁴ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹⁵ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion¹⁶ ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote¹⁷;
- L'attention particulière portée à l'identification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite> .

Non



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/12/2024, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
NOVO NORDISK A/S-B DC DKK	Actions	Santé	4,95%	Danemark
NOVARTIS AG-REG SE CHF	Actions	Santé	4%	Suisse
NESTLE SA-REG SE CHF	Actions	Biens de Consommation de Base	3,96%	Suisse
ASTRAZENECA PLC LN GBp	Actions	Santé	3,55%	Royaume-Uni
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN SE CHF	Actions	Santé	3,53%	Suisse

¹⁶ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

¹⁷ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

HSBC HOLDINGS PLC LN GBp	Actions	Finance	3,14%	Royaume-Uni
UNILEVER PLC LN GBp	Actions	Biens de Consommation de Base	2,96%	Royaume-Uni
ABB LTD-REG SE CHF	Actions	Technologies de l'Information	2,76%	Suisse
RELX PLC LN GBp	Actions	Industrie	2,7%	Royaume-Uni
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG SE CHF	Actions	Consommation Discrétionnaire	1,8%	Suisse
SPOTIFY TECHNOLOGY SA UN USD	Actions	Services de Communication	1,72%	Suède
UBS GROUP AG-REG SE CHF	Actions	Finance	1,7%	Suisse
DIAGEO PLC LN GBp	Actions	Biens de Consommation de Base	1,53%	Royaume-Uni
ROLLS-ROYCE HOLDINGS PLC LN GBp	Actions	Industrie	1,47%	Royaume-Uni
SWISS RE AG SE CHF	Actions	Finance	1,45%	Suisse



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 31/12/2024, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 98,63%.

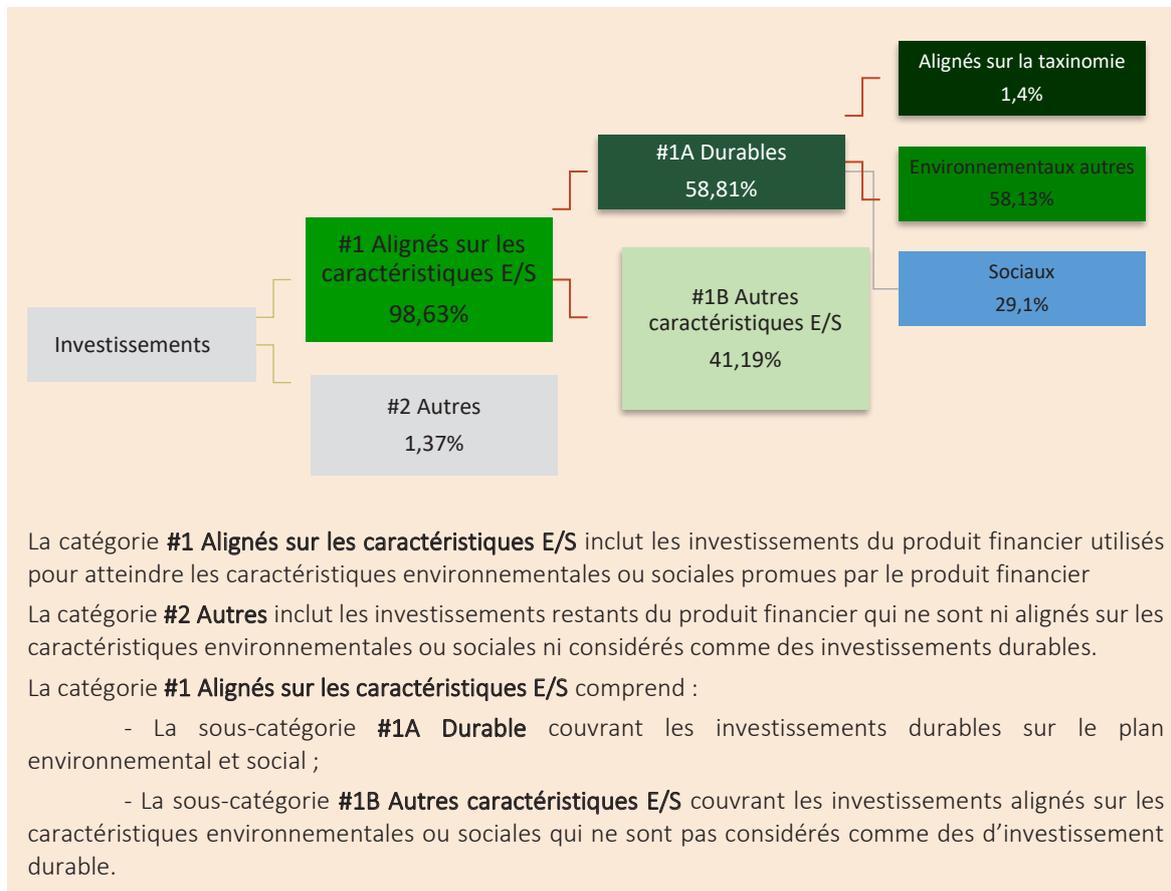
La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 35% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 58,81% de son actif net au 31/12/2024.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 58,13% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 29,1% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"¹⁸.

¹⁸ Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 1,4% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 31/12/2024, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en actions, qui représentait 98,63% de l'AuM :

Gics1	Poids
Matériaux	8,83%
Industrie	18,39%
Consommation discrétionnaire	4,63%
Biens de consommation de base	12,11%
Santé	22,09%
Finance	20,75%
Technologie de l'information	4,75%
Services de communication	4,76%
Services aux collectivités	1,62%
Immobilier	0,69%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 1,37% de l'AuM :

Autres	Poids
Autres et liquidités	1,37%

Au 31/12/2024, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 2,13% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE¹⁹ ?

- **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

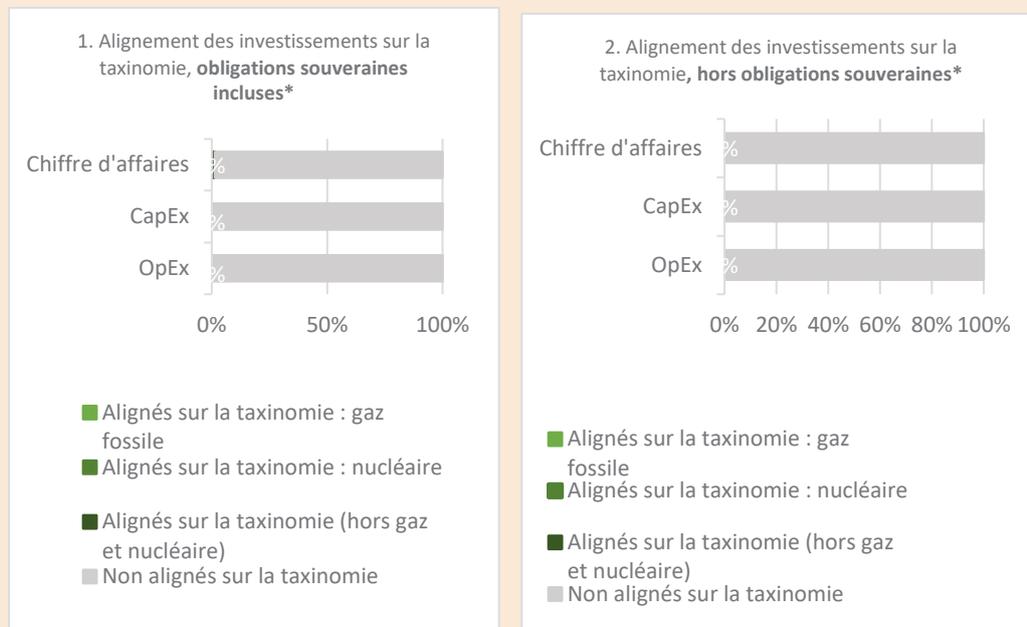
Non

¹⁹ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi , ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 31/12/2024. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,14% % et 0,63% % respectivement au 31/12/2024.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 35% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 58,13% au 31/12/2024

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 35% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 29,1% au 31/12/2024



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 1,37% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2024, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la

liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biennuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable



RSM Paris

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

LBPAMISR ACTIONS EX-EURO

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régi par le livre II du Code monétaire et financier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **31 DECEMBRE 2024**

Aux porteurs de parts,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **LBPAM ISR ACTIONS EX-EURO** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2024**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, la note A2 de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié).

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par le fonds, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 6 mai 2025

RSM PARIS

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Ratana LYVONG', written in a cursive style.

Ratana LYVONG
Associé